

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 12 avril 2005 à 19 h à la salle Jacques-St-André, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Sandra East, Paule Fortier, Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer, MM. Daniel B. Bisson et Normand Lemay, tous commissaires formant quorum, ainsi que MM. Denis Claude Blais et Claude D'Amour, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Michel Gratton, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Yvan Binette, dir. serv. ress. mat. et Mmes Johanne Beaulieu, commissaire, Julie Brunelle, secr. gén. adj., Mona Bellefleur, rég. serv. aff. corp. et comm. et Marie-Paule Delvaux, coord. serv. form. gén. jeunes.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Rita-Thérèse Poisson.

Il est 19 h.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-050412-1164

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

D'ADOPTER tels quels les procès-verbaux des séances ordinaires du 8 et du 22 mars 2005.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CE-050412-1165

Il est proposé par M. Normand Lemay

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Emprunt à long terme;
5. Nomination de professionnels : transformation d'écoles primaires en pavillons secondaires;
6. Renouvellement de baux :
 - 6.1 1600, chemin d'Oka, Deux-Montagnes;
 - 6.2 Quatre bâtiments à Blainville;
7. Protocole d'entente avec la Ville de Saint-Joseph-du-Lac – adoption d'un nouveau protocole;

8. Protocole d'entente avec la Ville de Deux-Montagnes – adoption d'un protocole relatif au projet à la Polyvalente Deux-Montagnes;
9. Protocole d'entente avec Loisirs Laurentides : « Écoles en forme et en santé »;
10. Renouvellement des assurances de la CSSMI – mandat à la DSACC;
11. Probation de gestionnaires;
- 11.1 Nomination de gestionnaires;

DE PERMETTRE à la présidente d'interventir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

EMPRUNT À LONG TERME

Résolution n° CE-050412-1166

ATTENDU qu'en vertu du « Règlement sur la délégation de pouvoirs » adopté aux termes de la résolution n° CC-990629-392 du 29 juin 1999 et modifiée le 25 août 1999, le 10 novembre 1999, le 11 octobre 2000, le 26 septembre 2001 et le 23 mars 2004, aux termes des résolutions n°s CC-990825-421, CC-991110-497, CC-001011-823, CC-010926-1095 et CC-040323-1835, le conseil des commissaires a délégué au comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (la « *commission scolaire* ») le pouvoir d'emprunter à long terme;

ATTENDU que des avis de ces résolutions ont été publiés dans le journal Le Courrier le 11 juillet 1999 et le 5 septembre 1999 et dans le journal Nord Info le 13 novembre 1999, le 21 octobre 2000 et le 6 octobre 2001 et dans L'Éveil le 27 mars 2004, conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) alors en vigueur;

ATTENDU qu'en vertu de sa résolution n° CE-050208-1146 adoptée le 8 février 2005, le comité exécutif a autorisé un emprunt jusqu'à concurrence de 54 996 000 \$ par voie, entre autres, d'un emprunt contracté auprès de Financement-Québec (la « *Société* »);

ATTENDU qu'il est opportun qu'un emprunt au montant de 37 800 000 \$ soit contracté auprès de la Société;

ATTENDU que le comité exécutif doit approuver les modalités de cet emprunt;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

QUE la commission scolaire soit autorisée à emprunter une somme de 37 800 000 \$ (l'« *emprunt* ») auprès de la Société et à conclure à cette fin une convention de prêt, dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE la commission scolaire approuve les modalités de l'emprunt qui paraissent aux Annexes A et B jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

*QU'*aux fins de constater l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à souscrire en faveur de la Société un billet au montant de 37 800 000 \$, dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

*QU*aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession, portant sur la subvention qui lui sera accordée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière, dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE les projets de convention de prêt, d'acte d'hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que la présidente du comité exécutif et le directeur général de la commission scolaire soient autorisés, pour et au nom de la commission scolaire, à signer la convention de prêt, l'acte d'hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;

QUE les documents soient versés au répertoire des présentes sous la cote 115.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CE-050412-1167

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 19 h 05.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CE-050412-1168

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 19 h 20.

TRANSFORMATION D'ÉCOLES PRIMAIRES EN PAVILLONS SECONDAIRES – NOMINATION DE PROFESSIONNELS

Résolution n° CE-050412-1169

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux pour la transformation des trois écoles primaires suivantes en pavillons secondaires :

- École Notre-Dame-de-Fatima, rattachée à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau (travaux évalués à 255 000 \$);
- École des Primevères, rattachée à la Polyvalente Deux-Montagnes (travaux évalués à 355 500 \$);

- École des Moissons (pavillon Saint-François), rattachée à l'école secondaire du Harfang (travaux évalués à 337 000 \$);

ATTENDU l'article 14 de l'instruction n° 73-0175 du ministère de l'Éducation sur les contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires;

ATTENDU le guide d'application de l'instruction du ministère de l'Éducation sur les contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires, adopté par le conseil des commissaires, et plus spécifiquement, la grille d'évaluation;

ATTENDU que la Commission scolaire a invité certaines firmes professionnelles à déposer leur offre de services professionnels pour les travaux de transformation de trois écoles primaires en pavillons secondaires;

ATTENDU le comité de sélection mis sur pied par la Commission scolaire (rés. n° CC-050322-2157);

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation (rés. n° CE-050308-1160);

ATTENDU les propositions reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

DE RETENIR les firmes professionnelles suivantes pour les travaux de transformation de l'école Notre-Dame-de-Fatima en pavillon secondaire :

En architecture

- Yves Woodrough et Associés, architectes;

En ingénierie

- Dessau-Soprin ingénierie et construction;

DE RETENIR les firmes professionnelles suivantes pour les travaux de transformation de l'école des Primevères en pavillon secondaire :

En architecture

- François Grenon, architecte;

En ingénierie

- Dessau-Soprin ingénierie et construction;

DE RETENIR les firmes professionnelles suivantes pour les travaux de transformation de l'école des Moissons (pavillon Saint-François) en pavillon secondaire :

En architecture

- Berthiaume & Associés architectes;

En ingénierie

- Dessau-Soprin ingénierie et construction;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer les contrats à cet effet;

DE VERSER le rapport du comité de sélection au répertoire des présentes sous la cote 116.

Adopté

RENOUVELLEMENT DE BAIL

Résolution n^o CE-050412-1170

ATTENDU les besoins en espace pour la clientèle du secteur ouest de la formation professionnelle;

ATTENDU que le bail actuel avec M. Jean-Guy Domon, pour le local situé au 1600, chemin d'Oka à Deux-Montagnes, vient à échéance le 30 juin 2005;

ATTENDU que le propriétaire accepte de renouveler le bail pour une période de un an, avec option de renouvellement pour une année additionnelle;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE RENOUVELER le bail avec M. Jean-Guy Domon, pour la location du local situé au 1600, chemin d'Oka à Deux-Montagnes, pour une superficie locative totale de 22 418 pieds carrés, au coût de 8,97 \$ le pied carré, plus les taxes applicables, le tout sujet à l'augmentation des prix à la consommation, selon Statistique Canada pour la région de Montréal au 1^{er} juillet 2005, pour une période de un an débutant le 1^{er} juillet 2005 et se terminant le 30 juin 2006, avec option de renouvellement pour une année additionnelle, soit du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, aux mêmes modalités et conditions, sauf pour le prix du loyer qui sera établi en fonction de l'augmentation des prix à la consommation selon Statistique Canada pour la région de Montréal;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

M. Claude D'Amour occupe son siège à 19 h 25.

RENOUVELLEMENT DE BAIL

Résolution n^o CE-050412-1171

ATTENDU les besoins en espace pour les élèves de l'école de Fontainebleau;

ATTENDU que le bail actuel avec la firme 9064-9203 Québec inc. vient à échéance le 30 juin 2005;

ATTENDU que le propriétaire accepte de renouveler le bail pour une période de un an, avec deux options de renouvellement d'une année additionnelle chacune;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE RENOUVELER le bail avec la firme 9064-9203 Québec inc., pour la location des quatre bâtiments situés aux 497, 499, 501 et 503, boulevard de Fontainebleau à Blainville, pour une superficie locative totale de 8 320 pieds carrés, au coût de 17,75 \$ le pied carré, plus les taxes applicables, pour une période de un an débutant le 1^{er} juillet 2005 et se terminant le 30 juin 2006, avec deux options de renouvellement d'une année chacune, soit du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, le tout selon les conditions du bail;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes

Adopté

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Résolution n° CE-050412-1172

ATTENDU le Cadre d'élaboration des protocoles d'entente avec les partenaires du monde municipal adopté par le conseil des commissaires, après consultation des conseils d'établissements de l'ensemble des établissements (rés. n° CC-990622-376);

ATTENDU les principes mis de l'avant dans ce cadre, en particulier l'article 2.3 qui précise que « la Commission scolaire privilégie la signature d'ententes de réciprocité visant à favoriser l'échange de services entre les partenaires municipaux et la Commission scolaire, de façon à faire bénéficier l'autre partie des compétences, équipements ou services disponibles »;

ATTENDU l'article 2.6 de ce même cadre qui précise que « les échanges de services se font dans une perspective d'équité, en visant à équilibrer la valeur des services offerts de part et d'autre »;

ATTENDU le protocole d'entente entre la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et la Commission scolaire des Patriotes depuis 1994, relativement à l'utilisation des locaux et des aménagements sportifs ou récréatifs des deux organismes, ainsi qu'à l'échange de services entre ces deux organismes;

ATTENDU le protocole d'entente déjà existant depuis 1997, relativement à l'aménagement et à l'utilisation d'une bibliothèque publique dans un local de l'école Rose-des-Vents;

ATTENDU que les parties souhaitent réviser les modalités de l'entente à la lumière des expériences vécues depuis 1998, date de la mise en place de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Milles-Îles;

ATTENDU les échanges intervenus entre les parties;

ATTENDU l'avis favorable du conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents

ATTENDU l'accord de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac;

Il est proposé par M. Daniel D. Bisson

D'ADOPTER le protocole d'entente entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, relativement à l'échange de services et à l'utilisation des équipements communautaires situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, lequel est versé au répertoire sous la cote 117;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit document.

Adopté

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE DEUX-MONTAGNES

Résolution n° CE-050412-1173

ATTENDU le Cadre d'élaboration des protocoles d'entente avec les partenaires du monde municipal adopté par le conseil des commissaires, après consultation des conseils d'établissements de l'ensemble des établissements (rés. n° CC-990622-376);

ATTENDU les principes mis de l'avant dans ce cadre, en particulier l'article 2.3 qui précise que « la Commission scolaire privilégie la signature d'ententes de réciprocité visant à favoriser l'échange de services entre les partenaires municipaux et la Commission scolaire, de façon à faire bénéficier l'autre partie des compétences, équipements ou services disponibles »;

ATTENDU l'article 2.6 de ce même cadre qui précise que « les échanges de services se font dans une perspective d'équité, en visant à équilibrer la valeur des services offerts de part et d'autre »;

ATTENDU le protocole d'entente entre la Municipalité de Deux-Montagnes et la Commission scolaire des Patriotes depuis 1995, relativement à l'utilisation des locaux et des aménagements sportifs ou récréatifs des deux organismes, ainsi qu'à l'échange de services entre ces deux organismes;

ATTENDU que la Ville de Deux-Montagnes souhaite procéder aux travaux suivants sur les terrains de la Polyvalente Deux-Montagnes :

- réfection de l'actuel terrain de football et de la piste et pelouse;
- aménagement de deux terrains de soccer à la place de l'actuel champ de balle;
- installation de l'éclairage adéquat pour certains espaces de jeux;
- aménagement d'un terrain de mini-soccer près du stationnement d'autobus;
- aménagement d'un chalet de services à l'usage des équipes sportives, lequel abritera également la Maison des jeunes de Deux-Montagnes;
- aménagement d'un terrain de stationnement adjacent à la Maison des jeunes de Deux-Montagnes;

ATTENDU qu'en conséquence la Ville de Deux-Montagnes souhaite garantir son droit d'utilisation desdits aménagements pour une période de 25 ans;

ATTENDU que les investissements prévus par la Ville de Deux-Montagnes sont de 1 450 000 \$;

ATTENDU que la Ville de Deux-Montagnes assumera l'entretien desdits aménagements;

ATTENDU la résolution n° CE-041214-1133, par laquelle le comité exécutif a mandaté la Direction du service des affaires corporatives et des communications de convenir avec la Ville de Deux-Montagnes d'un protocole d'entente et de le soumettre pour approbation au comité exécutif;

ATTENDU l'avis favorable du conseil d'établissement et de la direction de la Polyvalente Deux-Montagnes;

ATTENDU que la Direction du service des ressources matérielles, la Direction du service des affaires corporatives et la Direction générale recommandent la réalisation d'un tel projet;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ACCEPTER le protocole d'entente entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Deux-Montagnes, relativement auxdits travaux de réfection, d'installation et d'aménagement, lequel est versé au répertoire sous la cote 118;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit document.

Adopté

PROTOCOLE D'ENTENTE – « ÉCOLES EN FORME ET EN SANTÉ »

Résolution n° CE-050412-1174

ATTENDU que la Commission scolaire peut conclure une entente avec un organisme pour la prestation de services complémentaires ou particuliers;

ATTENDU les pouvoirs délégués au comité exécutif en cette matière (SIP-08);

ATTENDU le programme « Écoles en forme et en santé » du ministère de l'Éducation du Québec et les critères d'admission dudit programme;

ATTENDU l'engagement des 10 écoles ci-dessous mentionnées, dans le projet d'offre de service de Loisirs Laurentides :

- au Cœur-du-Boisé;
- Notre-Dame;
- Village-des-Jeunes;
- de l'Envolée;
- Le Sentier;
- Plateau Saint-Louis;
- secondaire Jean-Jacques-Rousseau;
- Alpha;
- Marie-Soleil-Tougas;
- Val-des-Ormes;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ACCEPTER le protocole d'entente pour le programme « Écoles en forme et en santé » entre Loisirs Laurentides et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

DE MANDATER la présidente du comité exécutif et le directeur général de la Commission scolaire à signer ledit protocole;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 119.

Adopté

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES POUR 2005-2006

Résolution n° CE-050412-1175

ATTENDU la démarche suivie pour le renouvellement des assurances de la Commission scolaire pour l'année 2002-2003, à savoir un appel d'offres;

ATTENDU que depuis cette date, le contrat pour les assurances de la Commission scolaire a été renouvelé annuellement avec Lemieux, Ryan et Associés;

ATTENDU l'excellent service offert par Lemieux, Ryan et Associés;

ATTENDU les mesures et moyens mis en place par Lemieux, Ryan et Associés afin d'éviter à la Commission scolaire d'augmenter ses réclamations et ainsi éviter une hausse des primes;

ATTENDU les conditions actuelles du marché des assurances pour les institutions publiques en général et les commissions scolaires en particulier;

ATTENDU les dispositions de la politique d'approvisionnement de biens et services;

ATTENDU les pouvoirs délégués au comité exécutif par le conseil des commissaires;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE MANDATER la Direction du service des affaires corporatives et des communications pour négocier de gré à gré le renouvellement des assurances actuelles de la Commission scolaire avec la firme Lemieux, Ryan et Associés et de faire rapport au comité exécutif pour décision.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CE-050412-1176

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 19 h 55.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CE-050412-1177

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 20 h.

PROBATION DE GESTIONNAIRES

La direction générale dépose son rapport sur la probation de gestionnaires. Elle indique que Mmes Isabelle Bouchard, directrice adjointe à l'école secondaire d'Oka, Diane Gladue, directrice du Service du développement des compétences du personnel, Mychèle Nolet, directrice adjointe à la Polyvalente Sainte-Thérèse et Isabelle Simon, directrice adjointe à l'école secondaire Lucille-Teasdale, ont accompli cette étape avec succès.

NOMINATION DE GESTIONNAIRE - DSFGAP

Résolution n° CE-050412-1178

ATTENDU l'avis du concours ayant trait au poste de direction à la Direction du service de la formation générale adulte et professionnelle;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

DE NOMMER Mme Michèle Tessier au poste de directrice à la Direction du service de la formation générale adulte et professionnelle et que la date de nomination soit déterminée par la Direction générale.

Tel que précisé dans la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, Mme Michèle Tessier sera soumise à une période de probation d'une durée de un an.

Adopté

NOMINATION DE GESTIONNAIRE - CFPA

Résolution n° CE-050412-1179

ATTENDU l'avis du concours ayant trait au poste de direction au Centre de formation professionnelle de l'automobile;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE NOMMER M. Stéphane Bédard au poste de directeur au Centre de formation professionnelle de l'automobile et que la date de nomination soit déterminée par la Direction générale.

Tel que précisé dans la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, M. Stéphane Bédard sera soumis à une période de probation d'une durée de un an.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-050412-1180

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 20 h 5.

Rita-Thérèse Poisson, présidente

Michel Gratton, secrétaire général